

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2018 à 19h30, à SAINT-AULAYE
Compte-rendu

Présentation de l'entreprise SOBRACORE

Monsieur LEPINE a présenté la société SOBRACORE, qui souhaite installer une unité de production sur Saint-Aulaye. SOBRACORE est une « société de production dédiée à la recherche de solutions au service de l'utilisateur et à l'évolution de la technologie de la brasure fourrée aluminium, zinc-aluminium et argent ». Cette société, qui a été créée il y a 3 ans avec 4 actionnaires, devrait atteindre un chiffre d'affaires en 2018 de 2 millions d'euros. La production de l'usine de Bar-le-Duc est basée presque exclusivement sur l'exportation de petites pièces destinées à l'air conditionné, notamment pour les réfrigérateurs.

Sur le site de La Vallade, il devrait y avoir une unité de production, avec 5 machines pour le moment, et une unité de recherche développement. Si tout se passe comme prévu, dans un an et demi, il y aura une dizaine d'employés sur le site. Aucun usinage ne sera fait sur le site, donc, il n'y aura aucun déchet industriel. De plus, la matière première arrivera le jour 1 et les pièces fabriquées partiront le jour 2 ; il n'y aura pas de stock, vu le nombre de commandes. L'entreprise investira dans le chauffage de l'atelier, puisque les bureaux ont déjà une installation de chauffage. Des travaux de charpente et de déplacement de borne incendie seront effectués par la Mairie.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Projet de Nouvelle Organisation du Territoire Touristique,

Le Conseil accepte, à l'unanimité.

Accueil de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire informe le Conseil, que suite à la non-fusion des Communautés de Communes du Pays de Saint-Aulaye et du Ribérais, l'ALSH reste de la compétence communale. Il est donc nécessaire de reconduire les mises à disposition des agents communautaires pour la commune, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, à savoir :

- un adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 234 heures,
- un agent ATSEM principal de 2^{ème} classe pour 288 heures,
- un adjoint d'animation pour 468 heures.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, ces mises à disposition.

De plus, le Conseil se prononce favorablement sur l'augmentation des tarifs des repas, car à compter du 1^{er} février 2019, l'hôpital de Saint-Aulaye, qui fournit les repas des enfants et des encadrants de l'ALSH, seront facturés comme suit : 3.50 € pour un enfant et 5.50 € pour l'encadrant. Le tarif n'avait pas bougé depuis septembre 2014. Les tarifs de repas de l'ALSH s'établiront comme ci-dessous, à compter du 1^{er} février :

Quotient familial	Repas
1 401 et +	3.50
901 à 1 400	3.50
623 à 900	3.50
401 à 622	3.50
0 à 400	3.50
RSA Socle	1.50

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du bâtiment de l'école maternelle (une salle de classe, la salle de motricité, la bibliothèque, le restaurant scolaire, les toilettes et la cour de récréation). L'entretien des locaux est assuré par le personnel mis à disposition par la Communauté de Communes.

Enfin, le Conseil accepte, à l'unanimité, la mise à disposition du véhicule avec chauffeur pour le portage des repas.

Budget principal : décision modificative

Suite à un double paiement d'honoraires, et dans l'attente du remboursement de ce dernier, il convient d'effectuer une décision modificative de 45 € afin de mandater la dernière facture de l'opération Construction de la Halle et du four à pain Place Mistral, comme suit :

Objet	Diminution de crédits en €		Augmentation de crédits en €	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions	2313-104	45.00		
Constructions			2313-102	45.00
TOTAL		45.00		45.00

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

Règlement intérieur du personnel communal : avenant n°1

Comme indiqué à l'article 4.7.1. Service administratif, il est indiqué que « le personnel ayant effectué plus de 35 heures par semaine annualisé bénéficie de jours d'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) ». Il est nécessaire de préciser le nombre de jours d'ARTT qui sont dus aux agents suivant les horaires, soit :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (accueil) : 10.50 jours d'ARTT par an
 $[(36.65 \text{ heures de présence} - 35 \text{ heures}) \times 45.80 \text{ semaines} = \underline{75.57 \text{ h}}]$
7.33h effectuées par jour
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 10.50 jours d'ARTT par an
 $[(36.65 \text{ heures de présence} - 35 \text{ heures}) \times 45.80 \text{ semaines} = \underline{75.57 \text{ h}}]$
7.33h effectuées par jour
- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 12 jours d'ARTT par an
 $[(37 \text{ heures de présence} - 35 \text{ heures}) \times 45.80 \text{ semaines} = \underline{91.60 \text{ h}}]$
7.62h effectuées par jour
- Adjoint administratif : 8 jours d'ARTT par an
 $[(36.25 \text{ heures de présence} - 35 \text{ heures}) \times 45.80 \text{ semaines} = \underline{57.25 \text{ h}}]$
7.25h effectuées par jour

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'amendement du règlement intérieur du personnel communal, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Personnel : création de poste

Suite à la liste transmise par le Centre de Gestion de la Dordogne, un agent est susceptible de passer par promotion interne au grade de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2019. Un dossier de promotion interne doit être effectué par l'agent et validé en juin prochain par la Commission Administrative Paritaire, qui n'accepte qu'une nomination pour 3 recrutements. Afin d'appuyer le dossier auprès de la Commission Administrative Paritaire, le conseil décide, à l'unanimité, l'ouverture d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} janvier 2019 à temps complet.

Demande d'occupation du domaine public

Monsieur Fontaine, qui souhaite acquérir l'ancien restaurant Place Pasteur demande l'autorisation d'occuper le domaine public, soit une partie de la place Pasteur, pour y installer une terrasse. Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette occupation pour un montant de 15 €/m². Cette occupation du domaine public sera à partager, le cas échéant, avec l'actuel occupant des lieux.

Dématérialisation d'envoi de documents

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations diverses, notes de synthèse, procès-verbaux et compte rendus... aux conseillers municipaux. La forme de l'envoi sera fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque conseiller municipal. Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable. Cette procédure sera mise en place officiellement à compter de janvier 2019. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de l'envoi des convocations et documents afférents du Conseil Municipal et des commissions de la façon suivante :

- Les conseillers municipaux qui optent pour un envoi des convocations sous forme dématérialisée reçoivent la convocation à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit daté et signé par eux ;
- Les conseillers municipaux qui choisissent l'envoi des convocations par voie postale reçoivent la convocation à leur domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Renouvellement adhésion CDAS

Depuis les lois des 2 et 19 février 2007 relatives à la Fonction Publique Territoriale, l'action sociale généralisée est un droit pour tous les agents territoriaux et une obligation pour les collectivités d'inscrire les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires. La Commune adhère depuis 2009 au Comité Départementale d'Action Sociale, offrant un panel d'environ soixante prestations. Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler cette adhésion pour l'année 2019.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif

Le Conseil, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif de l'année 2016.

Demande de remboursement

Suite aux courriers et visites à une eulalienne visant à lui demander de couper un arbre dangereux pour la circulation des véhicules et des personnes sur la route du Pont Rouge, et ayant une réponse négative, Monsieur le Maire, a exercé ses pouvoirs de police et a fait abattre cet arbre sur le terrain privé de cette personne. Le montant de la facture est de 1 800 € TTC. Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes demandant le remboursement de cette facture à cette habitante.

SDE24 : marchés d'achat d'énergies 2020-2022

Le Conseil décide de confier l'étude de la proposition faite par le Syndicat Départemental des Énergies de la Dordogne pour la reconduction des marchés d'achat d'électricité et de gaz naturel pour les bâtiments publics communaux pour les années 2020-2022 à la commission des finances et des travaux, qui se réunira le 9 janvier 2019 à 18h. Afin de préparer au mieux cette réunion, l'envoi des factures d'énergie depuis 2016 sera fait par mail.

Don

Le Conseil accepte le don de Monsieur Cooke pour le rachat à prix coûtant de 2 kakemonos représentatifs du salon du pastel 2019, soit 120 €.

Modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24

Le Conseil prend acte des statuts du Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24. Monsieur Jaulin, actuel délégué, demandera quelques explications sur le calcul de la contribution, dont le montant détermine le nombre de délégués.

Action cinémomètre

Le Conseil prend acte de l'analyse des relevés de la campagne du cinémomètre qui a eu lieu rue du Docteur Ladouch et rue des Grands Champs. Il s'avère que 75% des véhicules roulent en dessous des 50km/h autorisés.

Projet de Nouvelle Organisation du Territoire Touristique

Monsieur le Maire de Saint-Aulaye a contacté la communauté d'agglomération du Grand Périgueux afin de présenter ses projets en matière de développement touristique. En effet, le Grand Périgueux lance un schéma local de développement touristique. Cette démarche a pour objectif de clarifier le projet touristique du territoire et de définir les moyens nécessaires à sa réalisation en tenant compte des atouts et des disparités existants. Travaillant depuis 2016 avec la Communauté de communes Dronne et Belle et la communauté de communes Isle Vern Salembre sur une stratégie d'attractivité concertée à travers une marque de territoire, le Grand Périgueux a proposé à ces deux collectivités d'élargir leur collaboration aux autres problématiques touristiques pour construire ensemble ce schéma. Cela représente au total 6 EPCI, avec Isle-Double-Landais, Isle-Crempse en Périgord, le Périgord Nontronnais.

Monsieur le Maire propose de s'associer aux différentes instances de travail. Cela consiste en premier lieu à l'élaboration d'un schéma local de développement touristique et à la définition d'un territoire qui pourrait constituer une destination touristique. Ce schéma local de développement touristique pourrait être co-construit entre le Grand Périgueux et les différentes communautés de communes associées. Ce document de planification à long terme (2018-2028) servirait de base

pour répondre à l'appel à projet régional Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT). En effet, le Conseil Régional peut intervenir pour aider au financement de certains axes comme la professionnalisation des acteurs touristiques, la démarche qualité, la stratégie numérique partagée et l'amélioration des offices de tourisme. Il s'agit là de proposer, à l'issue d'un diagnostic, un programme d'actions qui nécessitera la mobilisation de moyens financiers de chaque territoire en fonction de ses capacités et de ses objectifs. Enfin, il sera nécessaire de définir un mode de gouvernance, avec une réflexion sur la faisabilité et la nécessité de mettre en place un Office de Tourisme de pôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de travailler sur l'élaboration d'un schéma local de développement touristique avec le Grand Périgueux, la CC Dronne et Belle, la CC Isle Vern Salembre, la CC Isle et Crempse en Périgord, la CC Isle-Double-Landais et le Périgord Nontronnais, et de déposer auprès du Conseil Régional un projet dans le cadre de la NOTT. Le Conseil s'engage aussi sur le principe de mobiliser des crédits pour mettre en œuvre les actions qui en découleront et qui seront choisies par la Commune (ou la CDC du Pays de Saint-Aulaye).

Divers

Cognac en Périgord

Un week-end, le 17 et 18 mai 2019, sera consacré à la promotion du Cognac de Saint-Aulaye, dont la bouteille sera mise en vente sur le marché à cette occasion. Un programme a été soumis au Comité Départemental du Tourisme, qui va aider la Municipalité à mettre en place ces festivités :

- Vendredi 17 mai 2019 : Journée promotionnelle

Les invités :

Presse régionale, Presse spécialisée

Élus, représentants de l'État et des Chambres Consulaires

Partenaires habituels du Territoire

Le contexte : Profiter des dates de Vinexpo à Bordeaux du 13 au 16 mai pour attirer la presse spécialisée à Saint-Aulaye, avec prise en charge de leur déplacement.

11h – 11h30 : Accueil des invités à l'Hôtel de Ville

11h30 – 11h45 : Mot de bienvenue du Maire

Présentation de Saint-Aulaye et du Château

12h : Visite du Musée du Cognac

12h45 : Visite de la tour dans laquelle vieillit le Cognac

13h30 : Apéritif avec le Cognac de Saint-Aulaye

14h : Déjeuner sous la halle autour du four à pain avec les produits AOC du Périgord : foie gras, truffe, caviar, fromages, huile de noix, Monbazillac,...et Cognac

16h – 16h30 : Fin de la manifestation

- Samedi 18 mai 2019 : Halle et Four à pain

10h : Découverte de la Bastide et / ou des vignes

12h : Accueil, Apéritif, Présentation du Cognac

13h : Repas vigneron ouvert à tous

14h30 : Intronisations

Hôpital de Saint-Aulaye

Suite au courrier rédigé par Monsieur le Maire et les docteurs Chaussade, par ailleurs conseiller communautaire, et Dumontet, une rencontre a été organisée avec la directrice du CHICRDD, Madame Delibie, pour évoquer la fermeture du service de Soins de Suite et de Réadaptation, du 21

décembre 2018 au 7 janvier 2019, sans en avoir averti le conseil de surveillance. Monsieur Dumontet intervient : « alors que le service de SRR avait un planning bien établi et le personnel présent, contrairement au site de La Meynardie, qui manque de personnel, notamment dans ce genre de service qui nécessite un personnel de nuit. Est-ce un choix politique de faire fonctionner un site plutôt qu'un autre, ce qui est d'autant plus surprenant car Saint-Aulaye est le site sur les 3 qui fonctionne le mieux. D'après Madame Delibie, le service ré-ouvre le 7 janvier, mais les discussions vont reprendre, ce qui nous interpelle. Il n'a pas été normal que le conseil de surveillance n'ait pas été prévenu de cette fermeture et on se demande aussi pourquoi il y a autant de turn-over sur le CHICRDD. Enfin, les démarches nécessaires pour recruter des intérimaires ont-elles été faites auprès des agences ? Il faudrait que le territoire se dote d'un réel projet médical, d'autant que la Maison de Santé pose de gros problèmes. La solution serait que la Commune reprenne la Maison de Santé. »

Monsieur le maire rappelle que Camille Villepastour consulte 2 jours par semaine pour soulager les médecins en place à la Maison de Santé, mais c'est une mesure que le Conseil de l'Ordre a concédé. Nous souhaitons tous qu'après ses études, Madame Camille Villepastour reste à la Maison de Santé de Saint-Aulaye.

Centrale photovoltaïque

La Préfecture a donné son autorisation pour la construction de la Centrale Photovoltaïque à l'Homme Mort et au Toupinier par la société Néo-en, qui a pu répondre à l'appel à projet national. Il est rappelé que l'enquête publique n'avait accueilli que des avis positifs sur ce projet. Il reste maintenant à l'entreprise et à la Commune de trouver des mesures compensatoires, soit 30 hectares à « geler » durant un certain laps de temps ; actuellement, il reste quelques hectares encore à trouver, notamment proches de la Centrale, qui possèdent des caractéristiques semblables aux parcelles qui vont être occupées par les panneaux.

Repas des Aînés

Le restaurant de l'Hôtel du Champ de Foire propose deux choix de menus. La première proposition est retenue, soit : velouté aux cèpes, assiette de crudités et terrine de saumon et asperges, rôti de veau bio et gratin de légumes, assiette de deux fromages et choux maison à la mousse de fruits rouges nappage chocolat. Il aura lieu en même temps que les Noces d'Or le dimanche 13 janvier 2019.

Salle des Fêtes de Puymangou

Il est nécessaire de remplacer du matériel dans cette salle des Fêtes qui est très souvent utilisée. Monsieur Dumas a demandé deux devis pour un fourneau électrique et un réfrigérateur. Il est décidé de retenir le devis présenté par la SARL Bugnet, qui propose du matériel professionnel, pour un montant de 6 490 €HT. Une étude des montants des locations des salles des fêtes sera présentée lors du prochain conseil municipal.

Remerciements

Les familles Petit et Marceau remercie la Commune de s'être associée à leur peine respective.

Téléthon

Il est organisé le samedi 15 décembre entre le marché, où seront organisées diverses dégustations, la salle des Sports et la Salle des Fêtes, où plusieurs associations, comme le club de Pétanque, l'Aïkido, les Jeunes Sapeurs Pompiers, l'Haltérophilie... organiseront diverses manifestations. Le programme est très riche. Monsieur Denost remercie les associations et les services techniques.

Manifestations

- Vœux : 12 janvier 2018 à 11h à Puymangou et à 18h30 à Saint-Aulaye pour tous les pechmangoriens, les eulaliens et le personnel municipal.
- Festivités de Noël : l'école de Musique organise un verre de l'amitié le jeudi 20 décembre ; le Noël de l'école maternelle aura lieu le vendredi 21 décembre. La crèche dans l'Église de Puymangou a été faite par une partie des Conseillers, comme les décorations devant la Mairie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 janvier 2019 à 19h30 à la Mairie de Saint-Aulaye.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h55, la séance est levée.